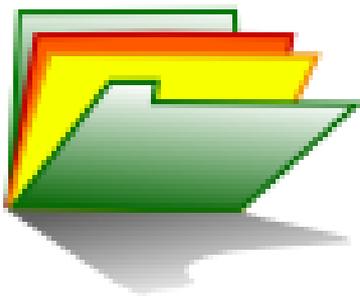


<https://ugtg.org/spip.php?article656>



# Prix des carburants en Guadeloupe : Pou yo arété volé nou !!

- Dossiers - Prix des carburants -



Date de mise en ligne dimanche 30 novembre 2008

Date de parution 16 décembre 2008

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

# Trayayè, Pèp Gwadeloup : Esans la two chè !!! Fo li bésé !!!

## Gran sanblé Mawdi 16 Désanm a 10zè é dimi

### Randévou douvan Lasoupréfèkti Lapwent, pou raché 50 santim

Yo ka volé nou !!! Et pour preuve :

- ▶ **La SARA n'indique ni le lieu, ni le prix réel d'achat du brut** alors qu'elle s'approvisionne en grande partie au Venezuela, l'un des moins chers du marché.
- ▶ **Les taxes de récupérations des huiles usagées sont illégalement perçues**, uniquement en Guadeloupe et en Martinique, et pour un service qui n'existe pas.  
**Mais plus curieux encore, les usagers paient déjà la TGAP** sur chaque bidon d'huile acheté pour ce même service qui n'existe pas ;
- ▶ **Une taxe supplémentaire est payée par tous les usagers pour la collecte et le traitement de ces mêmes huiles** à Marie-Galante, les Saintes et la Désirade pour une prestation qui n'existe pas là non plus.
- ▶ **La taxe « passage en dépôt » est prélevée alors que les cuves de la SARA sont amorties et ont d'ailleurs été financées avec des fonds publics.**
- ▶ **La SARA n'applique jamais les baisses du prix du baril mais répercute systématiquement toutes les hausses.**
- ▶ **Les travaux de rénovation des installations de la SARA sont financés par des augmentations du prix de l'essence.**
- ▶ **L'octroi de mer et l'octroi de mer régional qui atteint globalement 15% du PNI est largement supérieur à celui de la Martinique ;**
- ▶ **La taxe spéciale de consommation qui représente près de 70 millions d'euros sur un budget annuel régional de 300 millions est largement supérieure à la Martinique.**
- ▶ **La Taxe pour fin de contrat des gérants est prélevée sur chaque litre vendu alors qu'il s'agit d'un contrat entre les Compagnies et les gérants.**
- ▶ **La Marge de détail de 12 centimes par litre est destinée au financement des charges de personnel notamment ; or nombre de gérants la perçoivent sans embaucher.**

**Les usagers de Guadeloupe ne sont pas des vaches à lait. Ils en ont assez de se faire escroquer et exigent :**

- ▶ **La baisse du prix d'importation et la suppression de toutes les taxes et prélèvements illégaux et injustifiés de la SARA ainsi que le remboursement des sommes indûment perçues ;**
- ▶ **La baisse des taux d'octroi de mer, d'octroi de mer régional et de la taxe spéciale de consommation prélevés par la Région ;**
- ▶ **La suppression du paiement de l'AIP des gérants par les usagers de Guadeloupe ;**
- ▶ **L'arrêt de nouvelles implantations et des pompes automatiques et l'embauche de salariés en nombre suffisant dans toutes les stations sans pompiste ;**
- ▶ **L'arrêt et le démantèlement des cuves privées mises place par les compagnies sans autorisation de l'État et pratiquant des prix inférieurs au prix fixé ;**
- ▶ **UNE BAISSSE DE 50 CENTIMES SUR LE PRIX DE CHAQUE CARBURANT (GAZOLE ET SUPER).**

**Gran sanblé : Mawdi 16 Désanm a 10zè é dimi.**

**Randévous douvan Lasoupréfèkti Lapwent, pou raché 50 santim**